

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle Coordination et Ressources
Direction des Ressources Humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 18/775

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE PORTANT ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MAGALI GARRIGUES-LOURMIERES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le Code des Marchés Publics

VU l'élection du 2 avril 2015 du Président du Conseil Départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H 18/555 du 30 mars 2018 portant organisation des Services du Conseil Départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/1996 du 27 août 2015 portant délégation de signature à Mme Magali GARRIGUES-LOURMIERES, chef de service de la programmation immobilière,

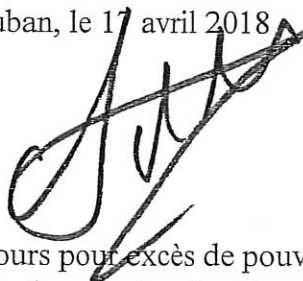
CONSIDERANT le recrutement de M. Renaud PERRIN au 1er mars 2018 en qualité de directeur de l'immobilier et plaçant Mme Magali GARRIGUES-LOURMIERES aux fonctions de directrice adjointe de l'immobilier,

ARRÊTE

Article 1er : Les dispositions de l'arrêté départemental R.H. 15/1996 du 27 août 2015 susvisé, relatives à la délégation de signature conférée à Mme Magali GARRIGUES-LOURMIERES, sont abrogées.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 17 avril 2018
Le Président,



NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.